

Réf : 100

Le 19 janvier 2023

L'ADIAPH,

Association du secteur médico-social reconnue d'utilité publique et intervenant dans le champ du handicap mental, psychique et des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine qui accueille plus de **1400 résidents** dans **38 établissements et services** recrute :

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (H/F)

CDI à temps complet

2 postes à pourvoir

Missions :

Sous la responsabilité de la direction de la **Résidence Jean Rivière** situé sur la commune de Carignan, Etablissement accueillant des adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

Vous aurez pour mission de :

- Accompagner les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne,
- Observer, écouter et analyser les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie,
- Concevoir, proposer, mettre en œuvre et évaluer des activités, pour un individu ou un groupe, contribuant au développement (sensoriel, psychomoteur, cognitif, affectif...), dans le cadre du projet de service,
- Favoriser l'insertion sociale d'adultes, en situation de handicap,
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets d'accompagnements personnalisés au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Participer activement à l'amélioration continue de la démarche qualité et au développement des bonnes pratiques professionnelles notamment en matière de bientraitance.

Profil recherché :

- Diplôme d'AES exigé, débutants acceptés,
- Savoir s'adapter à l'évolution du public accueilli et des pratiques d'accompagnement,
- Capacité d'écoute, de médiation, d'observation et de travail en équipe,
- Sens de l'organisation, sens des priorités,
- Permis B en cours de validité exigé.

Particularités du poste :

- Horaires d'internat ;
- Un week-end sur deux travaillé.

Prise de fonction : Dès que possible.

Rémunération :

- Indexée à la CCNT du 15 mars 1966 (IDCC 0413) – Annexe 3 – Accompagnant éducatif et social – Coefficient de base 413 soit un salaire mensuel brut minimum de 1772.57 €+ Reprise d'ancienneté selon expérience justifiée.

Avantages sociaux :

- Congés d'ancienneté,
- Extension des mesures conventionnelles : jours enfants malades, jours pour hospitalisation des enfants,...
- Aménagement de la fin de carrière,
- CSE : chèques vacances, chèque cadeaux (Noël, mariage/PACS, naissance, retraite), participation aux activités culturelles et sportives,
- Participation aux transports en commun,
- Régime mutuelle et prévoyance,
- Formations,...

Candidature à envoyer par mail **au plus vite** à Monsieur Guillaume DE KERMADEC, directeur à l'adresse recrutement@adiaph.fr .

Retrouvez toutes nos offres disponibles et les informations sur notre Association sur notre site www.adiaph.fr